



## EDITORIAL

C'est en 1986 que le Syndicat de la Boutonne est créé pour la production d'eau potable. Rassemblant des élus des communes concernées, sa création permit d'unifier la gestion de la production d'eau potable dans le sud des Deux-Sèvres. En 2004, le syndicat de la Boutonne devient le Syndicat d'Eau 4B (SMAEP 4B), et permet de regrouper 72 communes afin de produire de l'eau potable en quantité suffisante. L'année 2010 est marquée par l'évolution des statuts du syndicat et la proposition aux communes de nouvelles compétences : la distribution, la défense incendie, l'assainissement collectif et non collectif et la gestion hydraulique. Aujourd'hui, l'extension du territoire du syndicat se poursuit, et celui-ci s'engage à répondre aux besoins actuels et futurs des abonnés.

Le Syndicat s'est également engagé depuis 2009 dans une démarche de préservation et de reconquête de la qualité de l'eau, notamment avec le programme régional Re-Sources. Cette démarche partenariale (collectivités, industrie, agriculture, artisanat,...) se traduit par un programme d'actions, mis en œuvre par le Syndicat, et basé sur des initiatives de préservation et de reconquête de la qualité des captages d'eau potable. Le territoire du Syndicat 4B regroupe en effet aujourd'hui 30 captages, dont 12 sont classés comme prioritaires vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les pesticides. Toutefois, la qualité de l'eau distribuée reste inférieure aux normes réglementaires de par l'action du syndicat.

La mise en œuvre du programme d'actions Re-Sources se poursuivra jusqu'en 2015, avec des actions visant le monde agricole (exploitants, coopératives...), et aussi les industriels, les artisans, les scolaires ou les particuliers. A mi-parcours du programme, le syndicat s'est doté d'une nouvelle équipe pour le dispositif Re-Sources en vue d'une animation renforcée sur notre territoire. Elle reste à votre disposition pour tout renseignement relatif aux actions du Syndicat.

L'eau est l'affaire de tous. La pérennisation d'une dynamique territoriale, regroupant l'ensemble des acteurs et des filières concernées, est fondamentale pour une protection et une utilisation durable de la ressource en eau. La mobilisation se doit alors d'être partagée et coordonnée, pour garantir l'efficacité de la politique publique de reconquête de la qualité de l'eau.

Un grand merci à chacun des acteurs impliqués à nos côtés dans la mise en œuvre des actions du Syndicat.

Pierre DEBORDE, Président du Syndicat d'Eau 4B

### Dans ce numéro...

- L'eau potable dans le sud des Deux-Sèvres : la restructuration du Syndicat 4B,
- Programme Re-Sources : la semaine d'alternatives aux pesticides et le projet Sol et Eau,
- Des filières agricoles locales se structurent : le chanvre mellois et la filière courte luzerne, des atouts pour la qualité de l'eau et l'économie locale.

Programme  
Re-Sources



## Pourquoi une restructuration du Syndicat ?

Suite à l'élargissement de son territoire, le Syndicat 4B a commencé sa restructuration en 2005. Objectif : mutualiser les ressources en eau là où elles sont les plus abondantes, principalement dans la vallée de la Boutonne. La finalité est de pouvoir acheminer l'eau vers des zones moins bien pourvues, tant sur l'aspect quantitatif que qualitatif. La restructuration du Syndicat concerne donc les modifications des moyens de production (forages et captages) et d'alimentation (réseaux d'adduction).



Les nouveaux locaux du syndicat 4B  
Périgné

### Quelles conséquences ?

Pour débiter la phase opérationnelle de la restructuration, le Syndicat a commencé par identifier de nouvelles sources de production. Ainsi, vingt-deux forages agricoles utilisés pour l'irrigation ont été récupérés et seront exploités par le Syndicat. Leur position géographique et la bonne qualité de leurs eaux était un préalable au lancement du projet de restructuration. En contrepartie des forages agricoles, le Syndicat a partiellement financé des retenues de substitution permettant aux agriculteurs d'irriguer leurs cultures sans pénaliser quantitativement la ressource. La restructuration a également impliqué la construction de stations de stockage, de cuves de mélange et de stations de potabilisation.

## Un retour en régie ?

Le contrat d'affermage (contrat de délégation d'exploitation) du Syndicat 4B avec VEOLIA arrivant à terme fin 2012, les élus ont décidé de mettre en place un mode de gestion en régie. Sur le territoire anciennement géré par VEOLIA, le Syndicat assure désormais la production et la distribution d'eau potable avec ses propres moyens. Une nouvelle équipe technique a été recrutée (agents d'exploitation, électrotechnicien, agent d'assainissement) et un local technique a été construit, près des nouveaux bureaux du Syndicat.

### LE 4B EN CHIFFRES

- Production d'eau potable moyenne : 2,6 millions de m<sup>3</sup>/an pour 31 200 habitants.
- 30 captages d'eau potable,
- 510 kilomètres de canalisations,
- 24 châteaux d'eau, 7 cuves de mélange,
- 64 élus composant le comité syndical,
- 14 salariés.

### Un pôle qualité au sein du Syndicat ?

Un nouveau pôle qualité a aussi été créé : trois salariés le composent, une responsable Qualité, un laborantin et un animateur territorial. Doté depuis peu d'un laboratoire interne d'analyses chimiques et bactériologiques, le Syndicat peut faire lui-même l'autocontrôle de la qualité de son eau. Cela permet de suivre et contrôler divers paramètres de l'eau brute des captages, de l'eau traitée envoyée vers les châteaux d'eau puis vers les abonnés et de s'assurer de l'efficacité du traitement à différents points de la filière. De plus, des prélèvements sont effectués sur le réseau de distribution afin de s'assurer de la qualité sanitaire de l'eau durant son transport. Enfin, l'Etat, au titre du contrôle sanitaire et par le biais de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes (ARS), effectue aussi des prélèvements et des analyses sur l'eau brute, l'eau traitée et l'eau distribuée. Le programme Re-Sources est coordonné par la responsable et un animateur territorial travaille spécifiquement sur les actions agricoles liées au Plan d'Action (2011-2015). Le Syndicat travaille ainsi sur l'ensemble de la filière de production et de distribution d'eau potable pour satisfaire ses abonnés, en fournissant une eau potable de bonne qualité, provenant de ressources préservées et protégées.

## RETOUR SUR...

Du 27 au 30 Mars 2013, dans le cadre de la **semaine nationale pour les alternatives aux pesticides**, le Syndicat 4B, en partenariat avec le SIAEP\* de la région de St-Fraigne, la Commune de Chef-Boutonne, la Communauté de Communes Cœur du Poitou, l'APIEEE\*, le CPIE\* Gâtine Poitevine, le SMITED\*, le SIVU\* voirie de Chef-Boutonne et l'association l'Isle Nature, a organisé quatre journées de sensibilisation à Chef-Boutonne sur les conséquences de l'utilisation des produits phytosanitaires et l'existence de méthodes alternatives. Des stands d'animation et des expositions étaient mis à disposition du public dans le centre culturel et trois journées d'activités ont été proposées aux scolaires autour d'ateliers ludiques développant des thématiques telles que la qualité de l'eau, le jardinage biologique (compostage) ou encore la biodiversité (fabrication d'hôtels à insectes).

Une demi-journée sur le désherbage mécanique (de la voirie et des espaces verts) a été organisée pour les élus et agents communaux : celle-ci a eu beaucoup de succès et a permis une approche concrète de l'intérêt de ces techniques. La semaine s'est conclue par une soirée ciné-débat le vendredi soir (« Les moissons du futur », de Marie-Monique Robin), et des animations grand public le samedi matin au marché. Malgré la pluie, cette 3<sup>ème</sup> année d'animations autour de la semaine pour les alternatives aux pesticides fut une belle réussite. Merci aux partenaires et rendez-vous maintenant en Mars 2014 !



Les enfants, les élus et les agents communaux sensibilisés lors de la semaine pour les alternatives aux pesticides à Chef-Boutonne.

## Le Chanvre, une plante d'avenir respectueuse de l'environnement

La culture du chanvre se fait sans traitement phytosanitaire : ses fibres sont naturellement fongicides et antibactériennes, et grâce à sa vitalité, la plante ne nécessite ni engrais chimique, ni irrigation. De plus, la puissance de son système racinaire permet d'améliorer la structure de terres réputées difficiles (et donc leur fertilité) et avec son importante production végétale, le chanvre a la particularité de produire plus d'oxygène que de dioxyde de carbone. La quasi-totalité de cette plante peut être utilisée par l'homme, notamment :

- la tige →



La chènevotte est surtout utilisée en construction : c'est un excellent matériau isolant. La partie extérieure de la tige, l'écorce, contient des fibres très résistantes utilisées pour le textile, les cordages, le papier, l'isolation, etc.

- et la graine →



Appelée le chènevis, elle est principalement utilisée dans l'alimentation (huile) puisqu'elle contient tous les acides gras et acides aminés essentiels au corps humain.

## Le Chanvre Mellois, une dynamique locale autour d'une production d'avenir

C'est en 2005 que l'association Chanvre Mellois a pris naissance, à l'initiative de 6 exploitants agricoles de la région de Melle ayant suivi une formation sur la culture, la transformation et l'emploi du chanvre. L'objectif final était de construire une filière locale de production, transformation, commercialisation et utilisation du chanvre textile dans l'isolation de l'éco-habitat. Cette filière sera mise en place en 2007 et réellement reconnue en 2009 avec la naissance de l'association nationale C3 (Chanvriéristes en Circuit Court), dont le siège est à Melle.

Il s'agit de regrouper les producteurs-transformateurs de chanvre en circuit-court et spécialisés dans l'éco-construction pour développer la filière et harmoniser les produits. Un marché local est ainsi créé, où acheteurs et producteurs sont en lien direct, ce qui réduit le prix du produit. La dynamique du Chanvre Mellois s'explique aussi par la formation des artisans du bâtiment à la construction/réhabilitation à base de chanvre et de chaux. Les stages d'initiation et de formation se multiplient, le nombre de participants aussi... La demande et la surface cultivée sont elles aussi en augmentation : la première parcelle semée en 2005 était de 4 ha. Aujourd'hui, les 9 agriculteurs du chanvre Mellois en cultivent 70 à 80 ha. La majorité de cette production sera ensuite utilisée dans l'isolation pour l'habitat : la laine pour isoler les combles, et la chènevotte en isolant mural ou pour chapes. Depuis 2008, l'entreprise s'est également lancée dans la commercialisation des graines (huile alimentaire, graines pour l'oïellerie,...).



Champ de chanvre

La machine de séparation des fibres et de la chènevotte créée par le Chanvre Mellois

### Contact Chanvre Mellois

La Baralinère  
79500 Saint-Vincent la Châtre  
Tél : 05 49 29 21 71  
[chanvre.mellois@orange.fr](mailto:chanvre.mellois@orange.fr)  
[www.chanvre-mellois.com](http://www.chanvre-mellois.com)

### Contact pour les prochains stages

M. Lionel RENAUD  
L'Ouchette, 79190 MELLERAN  
Tél : 05 49 29 62 75 (heures des repas) ou 06 40 05 37 03

### Et la réglementation ?

Le chanvre dit « industriel », est une variété de cannabis cultivée pour sa tige et ses graines. A cause de sa proximité avec son cousin le chanvre psychotrope, la réglementation entourant la culture de chanvre est relativement stricte. Ces deux variétés d'une même espèce diffèrent par leurs teneurs en THC (molécule active) qui va de 0,2% pour les variétés autorisées, à plus de 10% pour les variétés interdites.

Sur le plan agronomique, le chanvre est une plante particulièrement simple à cultiver, ne nécessitant ni pesticide, ni irrigation pour se développer. La récolte est cependant plus compliquée : elle exige un fauchage puis un séchage au champ, avant la phase de broyage avec une ensileuse. Il faut aussi séparer la fibre de la chènevotte : pour les agriculteurs du Chanvre Mellois ayant construit leurs propres outillages, ce fut une « véritable épopée » de monter trois moissonneuses en série afin de parfaire cette séparation !

Pour en savoir plus, et découvrir les produits et les techniques de l'éco-construction, le **Chanvre Mellois propose des stages** ouverts à tous, de sensibilisation à l'utilisation du chanvre et de la chaux. Ces stages se déroulent sur une journée, 2 fois par an, et ont pour but d'apprendre à jauger et à corriger un mélange chaux-chanvre selon son utilisation.

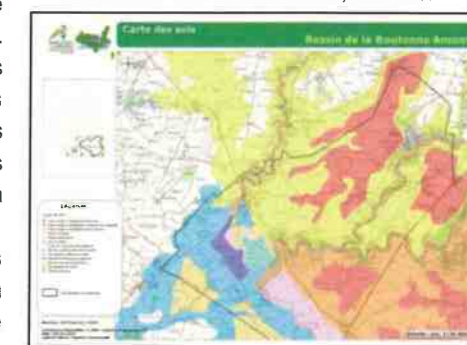
**Prochain stage : le Samedi 5 Octobre 2013 de 9h30 à 16h.**

## Les actions du projet Sol et Eau se poursuivent...

Le projet Sol et Eau, initié par le Syndicat 4B, est mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres. A destination des agriculteurs, il est basé sur le volontariat. L'objectif est d'acquiescer des références locales sur les sols, afin de diffuser aux agriculteurs des conseils adaptés aux spécificités de leur système de production, en vue d'améliorer leurs pratiques vis-à-vis des pollutions de l'eau par les nitrates et les pesticides. En 2012, les actions ont permis de construire un « référentiel sol » (fiches descriptives des types de sol) et un atlas des sols du secteur. En outre, un réseau de suivi technique d'une cinquantaine de parcelles a été constitué ; il permettra notamment de diffuser des connaissances auprès des agriculteurs. En 2013, des essais agronomiques sont réalisés : ils concernent la couverture hivernale des sols (obligation réglementaire pour réduire le transfert de nitrates dans l'eau) ainsi que la technique innovante du colza associé. Le colza est semé conjointement avec une autre espèce (une légumineuse, comme la lentille), l'association d'espèces permettant de réduire les apports azotés et les herbicides, tout en conservant de bons rendements sur le colza.

Pour en savoir plus sur le colza associé : [www.deux-sevres.chambagri.fr/grandes-cultures/grandes-cultures](http://www.deux-sevres.chambagri.fr/grandes-cultures/grandes-cultures)

### Atlas des sols de la Boutonne Amont, secteur 1/5



Le « référentiel sol » et l'atlas des sols sont disponibles au Syndicat : ils pourront être consultés sur place par simple demande (contacter l'animateur Re-Sources).

\* SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable  
APIEEE : Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement  
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
SMITED : Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres  
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

## Une filière courte luzerne:

### Innovation économique et atouts environnementaux...

Localisée à Lozay (17), la Coopérative Entente Agricole CEA existe depuis 1933. Son territoire s'étend du nord des Charentes jusqu'au plateau mellois et la région de Niort. Sa volonté historique de travailler sur des filières agricoles, avec des démarches de qualité, l'engage dans une réflexion sur la durabilité de l'agriculture à travers plusieurs projets territoriaux, dont le **projet Prair'Innov** portant sur la luzerne. Après concertation avec le CEBC-CNRS (Centre d'Etudes Biologiques de Chizé - Centre National de la Recherche Scientifique) de Chizé, les principales raisons ayant amené la coopérative à créer un programme de recherche-action d'une filière courte luzerne à l'échelle de son territoire sont les

- ✓ Les surfaces de cette culture disparaissent partout en France depuis 50 ans,
- ✓ Les débouchés potentiels pour la luzerne en Poitou-Charentes sont importants (c'est une terre d'élevage),
- ✓ Cette plante fourragère comporte de nombreux atouts, à la fois agronomiques et environnementaux,
- ✓ Les problématiques environnementales sont fortes sur le territoire de CEA (biodiversité et qualité de l'eau principalement).

Dans le cadre du projet, la durabilité d'une telle filière innovante pourrait se définir ainsi :

#### Aspects économiques

La filière devra être indépendante et autonome.

#### Aspects sociaux

Le caractère local de la filière devra être identifiable et devra renforcer les liens entre céréaliers et éleveurs.

#### Aspects environnementaux

Les caractéristiques de la luzerne en font une culture très favorable pour l'environnement : fertilité des sols, préservation de la qualité de l'eau, biodiversité...

Une étude de faisabilité a été lancée en 2012 par la coopérative, en partenariat avec la Région Poitou-Charentes : il en ressort que l'installation de luzernières sur ce territoire pourrait répondre aux attentes des éleveurs, contraints d'en importer une part importante pour leur bétail, et des céréaliers en recherche de têtes d'assolement (1<sup>ère</sup> culture d'une rotation). CEA souhaiterait à terme réaliser la maîtrise d'ouvrage de ce projet, les surfaces devraient se multiplier localement dans les années à venir.

Pour toute information complémentaire, contactez **M. Arnaud MOIZAND (CEA)** au 06.19.70.57.67 ou par email : [arnaud.moizand@orange.fr](mailto:arnaud.moizand@orange.fr)

## Témoignage d'un exploitant lié au projet

**M. BELLO** est installé en GAEC depuis vingt ans à Pouffonds. Il est producteur de porcs hors-sol et réalise la phase d'engraissement : environ 6000 porcs sont produits chaque année. Il est l'un des dix exploitants engagés dans le projet **Prair'innov**. Il est également impliqué dans la démarche Re-Sources.

### Quelle démarche vous a amené à produire de la luzerne ?

Vous n'avez jamais produit de luzerne, ce fourrage ne représentant que peu d'intérêt pour l'engraissement des porcs. Il s'agissait alors de trouver un débouché viable : c'est l'objectif de CEA à travers le projet Prair'Innov. Conscients des atouts de la luzerne, nous nous sommes engagés dans le projet en 2011 et produisons de la luzerne sur 6 hectares. Cela peut paraître peu, mais nous sommes toujours dans une phase de lancement. A terme, nos surfaces pourraient atteindre 12 à 24 hectares. Puisque la luzerne fixe l'azote pour le restituer au sol, augmentant ainsi sa fertilité, cette culture nous a permis de diminuer la pression azotée sur la ressource en eau. Nous avons environ 73 hectares sur l'Aire d'Alimentation du Captage de Marillé dont la qualité de l'eau, vis-à-vis des nitrates, se dégrade. Connaissant le rôle de l'agriculture et étant sensibles à ce constat, nous essayons de produire la luzerne sur cette zone.

### Quels sont les atouts agronomiques de la luzerne ? Présente-t-elle un atout pour la préservation de la ressource en eau ?

Une luzernière est souvent implantée pour 4 à 5 ans. Un taux de couverture du sol important et une racine puissante en font une plante bénéfique pour la structure du sol et donc sa fertilité.

Son introduction dans l'assolement permet une baisse de la pression parasitaire et de la nuisibilité des adventices (« mauvaises herbes ») par un effet de rupture de leur cycle végétatif et par étouffement. Ainsi, le stock de graines d'adventices dans le sol est réduit. Son atout essentiel reste la fixation de l'azote et sa restitution au sol : l'azote pourra alors être valorisé par la culture suivante (souvent une céréale), et parfois même au-delà. Précisons qu'une luzernière ne reçoit en général aucun traitement : la parcelle reste exempte de pesticides pendant sa durée d'implantation, permettant de réduire la pression phytosanitaire sur la ressource en eau. Enfin elle constitue une zone refuge pour la faune des agro-systèmes (pollinisateurs, oiseaux, chauve-souris et autres mammifères).

### Quel est le rôle de la coopérative pour la production ?

CEA nous guide tout au long de la conduite de la culture : chaque intervention est décidée par la coopérative. Cette dernière assure également les étapes post-récolte de la luzerne, surtout pour le séchage, déterminant pour la qualité fourragère. A terme, il pourrait être demandé un regroupement géographique des productions afin de faciliter les aspects logistiques pour CEA.

### Existe-t-il des contraintes pour produire de la luzerne ?

La luzerne est une culture rustique peu contraignante : seuls des événements météorologiques inhabituels peuvent causer des variations de rendement, notamment d'une coupe à l'autre. De plus, il est souvent nécessaire d'inoculer les parcelles : il s'agit d'épandre une bactérie particulière, présente naturellement dans les racines de la plante et lui permettant de fixer l'azote atmosphérique. On considère cette étape nécessaire en sol acide, où les bactéries ont plus de mal à se multiplier, ainsi que dans les parcelles où la luzerne n'a pas été cultivée depuis plus de 10 ans. Ceci permet d'assurer un meilleur rendement.

## Contact

SMAEP4B

73 Route de Brioux, 79170 Périgné

05.49.07.74.31 re-sources.smaep4b@orange.fr



**BOUILLY Fanny**  
Responsable Qualité



**POQUET Maxime**  
Animateur Agricole

